

Saison Piste 2022 – 2023 – 2024 - 2025

Montigny-le-Bretonneux, le 19 Juin 2023

Veillez-trouver ci-dessous les modifications règlementaires qui seront applicables à différentes dates, suite au Bureau Exécutif du 15 Juin et du Conseil Fédéral du 16 et 17 Juin 2023 :

Modifications de la réglementation fédérale

Suite aux modifications du règlement UCI, vous trouverez ci-dessous les mises en conformité des règlements FFC :

Applicable au 1^{er} Août 2023 :

CHAPITRE 1 ORGANISATION

- a) **3.1.13bis** Par souci de clarté, les termes ci-dessous ont la signification suivante dans le contexte du Titre 3 du règlement :

Compétition : Réfère à toute compétition piste enregistrée sur le calendrier FFC

Epreuve : Réfère aux différentes courses identifiées dans le Titre 3 Epreuves sur Piste.

Session : Réfère à un bloc d'épreuves défini dans le programme de compétition. Selon le programme, il peut s'agir d'une journée ou d'une partie de journée, et les sessions doivent être bien définies dans le programme de compétition.

CHAPITRE 2 EPREUVES SUR PISTE

- a) **3.2.10 Juge arbitre**

Le président du collège des arbitres nomme un des membres du collège comme juge arbitre. **# Le président du collège des arbitres** ne peut pas exercer cette fonction lui-même. La fonction de juge arbitre est obligatoire lors des épreuves de vitesse, keirin, ~~course aux points et américaine~~, et toutes les épreuves en peloton comme stipulé à l'article 3.1.13.

Lors des championnats de France, le juge arbitre doit disposer d'un système vidéo avec ralenti lui permettant de visionner les séquences de course. Ce système doit être relié à un écran TV situé près de la ligne d'arrivée, lequel permettra au président du collège des arbitres de revoir les mêmes images de manière privée. Un technicien sera à ses côtés, chargé sous ses directives du fonctionnement du système vidéo.

Le juge-arbitre surveille exclusivement le comportement des coureurs en course et le respect des règles de course.

A ce sujet il prend, seul et immédiatement, les sanctions et toute autre décision qui s'impose en application de la réglementation.

Néanmoins, le président du collège des arbitres peut demander qu'une décision soit réexaminée par le collège des arbitres. Après révision, seul le président du collège des arbitres peut renverser une décision prise par le juge arbitre

- b) **3.2.21 Ter** Dans chaque manche d'une épreuve chronométrée, une équipe ou un coureur ne sera autorisé à prendre que deux départs. Un nouveau départ sera donné ~~soit~~ **seulement** à la suite d'un faux départ, ~~soit~~ **ou** à la suite d'un accident **reconnu conformément à l'article 3.2.21**.

Une équipe ou un coureur qui provoque un nouveau faux départ ou subit un nouvel accident **reconnu** lors du tour de qualification est éliminé(e) (DNF).

Une équipe ou un coureur qui provoque un nouveau faux départ ou subit un nouvel accident **reconnu** lors du premier tour est relégué(e).

Une équipe ou un coureur qui provoque un nouveau faux départ ou subit un nouvel accident **reconnu** lors des finales perd sa finale.

Si une équipe ou un coureur s'arrête pour cause d'incident et le starter détermine qu'il ne s'agit pas d'un accident **reconnu**, l'équipe ou le coureur sera disqualifié du tour de qualification, ou relégué lors des tours subséquents.

§3 VITESSE

a) **3.2.39 Déroulement de l'épreuve**

Le coureur placé à l'intérieur de la piste doit mener au moins au pas et sans faire de manœuvre pour forcer son adversaire à passer jusqu'à la ligne de poursuite du côté opposé de la piste, à moins d'être dépassé. ~~Un maximum de deux surplaces sont autorisés par course. La durée maximum d'un surplace est de 30 secondes, à l'issue desquelles le starter indiquera au coureur de tête de continuer. Le cas échéant, le starter arrêtera la course et l'autre coureur sera déclaré vainqueur de la manche. Dans une course à trois ou quatre, la course sera immédiatement recourue à deux ou trois sans le coureur déclassé.~~

Si le coureur de tête ne respecte pas cette exigence, la course est relancée et le coureur non fautif décide de sa position de départ.

- b) **3.2.39bis** Un maximum de deux surplaces est autorisé pour chaque course. La durée maximale d'un surplace est de 30 secondes, à l'issue de laquelle le starter indiquera au coureur en tête de continuer. Le cas échéant, le starter arrêtera la course et l'autre coureur sera déclaré vainqueur de la manche. Dans une course à trois ou quatre, la course sera immédiatement recourue à deux ou trois sans le coureur déclassé.

c) **3.2.48 Arrêt de la course**

~~La course ne peut être arrêtée que :~~

- 1) en cas de chute, **le starter peut arrêter la course**
 - Si la chute est causée intentionnellement par un concurrent, celui-ci est déclassé ou disqualifié ~~du~~ **tournoi de la compétition** selon la gravité de la faute commise et l'autre coureur déclaré vainqueur. Dans les manches à trois/quatre coureurs, l'épreuve sera immédiatement recommencée à deux/trois.
 - Si la chute est causée par un concurrent roulant trop lentement dans un virage ou par une autre faute non intentionnelle, la course sera recommencée et le coureur fautif devra partir à l'intérieur de la piste.
 - Si la chute n'est pas causée par la faute d'un concurrent, ~~les~~ **le collège des arbitres décideront décidera** si la course est recommencée avec le même ordre des coureurs ou si les positions au moment de la chute sont considérées comme définitivement acquises.
- 2) en cas de crevaison, ~~ou en cas de rupture d'une pièce essentielle de la bicyclette, le starter peut arrêter la course. Même si la course n'est pas arrêtée, le collège des arbitres décidera si la course doit être recommencée avec le même ordre des coureurs ou si les positions au moment de l'incident doivent être considérées comme définitivement acquises.~~
- 3) Si un coureur perd l'équilibre ou touche son adversaire ou une barrière avant le départ du sprint, le starter peut arrêter la course. La course sera recommencée et le coureur non-fautif décidera de sa position de départ. ~~en cas de rupture d'une pièce essentielle de la bicyclette~~

~~Dans ces trois cas les arbitres décideront si la course est recommencée avec le même ordre des coureurs ou si les positions au moment de l'incident seront considérées comme définitivement acquises.~~

- 4) Dans le cas où un coureur commet une infraction flagrante avant que la cloche ne sonne le départ du dernier tour ou avant le départ du sprint, si celui-ci a lieu plus tôt, le starter arrêtera la course et le collègue des commissaires pourra reléguer ou disqualifier le coureur ayant commis l'infraction. Dans une manche à trois ou à quatre, la course est immédiatement recommencée avec les deux ou trois coureurs restants dans leurs mêmes positions.

Si le coureur fautif n'est pas relégué ou disqualifié, la course est recommencée et l'adversaire décide de sa position de départ.

dans les cas suivants :

- ~~4.a. Si un coureur perd l'équilibre, tombe, touche un adversaire ou la balustrade, la course est recommencée et le coureur en question partira à l'intérieur de la piste.~~
- ~~4.b. Si le starter constate une infraction flagrante et arrête la course avant le coup de cloche indiquant le début du dernier tour, les arbitres peuvent reléguer ou disqualifier le coureur auteur de l'infraction. L'autre coureur sera déclaré vainqueur ou s'il s'agit d'une épreuve à trois/ quatre, l'épreuve sera recommencée à deux/trois.~~
- d) ~~3.2.49 Si l'auteur de l'infraction n'est pas déclassé ou disqualifié, la course est recommencée et ce coureur devra partir à l'intérieur de la piste. l'adversaire décide de sa position de départ.~~

§4 POURSUITE INDIVIDUELLE

e) Installations

~~3.2.64 Le point de départ situé devant la tribune principale sera marqué par un disque rouge. Le point de départ situé du côté opposé sera marqué par un disque vert.~~

- f) ~~3.2.68 Sur les pistes dont la dimension ne permet pas un nombre de tours complets correspondant au kilométrage, le dernier Km parcouru sera indiqué par un fanion rouge pour le coureur parti au disque rouge et par un fanion vert pour le coureur parti au disque vert. Dans les compétitions pour Femmes U19 sera indiqué le dernier demi kilomètre.~~

§7 COURSE AUX POINTS

g) 3.2.115 Organisation de la compétition-l'épreuve

~~Suivant le nombre de coureurs engagés pour la spécialité, les arbitres composeront éventuellement des séries de qualification et détermineront le nombre de coureurs les mieux classés de chaque série qui participeront à la finale. Si le nombre de coureurs engagés dépasse la limite de la piste, des séries de qualification se déroulent selon le tableau de l'article 3.2.117. Les séries doivent se dérouler de manière à qualifier jusqu'au nombre maximum de coureurs sur la piste, sans nécessairement qualifier le nombre maximum de coureurs autorisés. Un nombre égal de coureurs est éliminé dans chaque série, au minimum 2 coureurs par série, parmi les coureurs ayant pris le départ de la course.~~

- h) ~~3.2.116 Sur les pistes de 250 mètres ou moins de 333,33m, les sprints intermédiaires se disputent tous les 10 tours.~~

~~Sur les pistes de 333,33m ou plus, les sprints intermédiaires se disputent tous les 5 tours. L'épreuve sera toujours courue sur un multiple de 10 tours. Sur les autres pistes, les sprints intermédiaires se disputent après chaque nombre de tours équivalent à la distance la plus proche de 2 km soit :~~

- ~~➤ tous les 7 tours sur les pistes de 285,714 m~~
- ~~➤ tous les 6 tours sur les pistes de 333,33 m~~
- ~~➤ tous les 5 tours sur les pistes de 400 m.~~

- i) **3.2.117** Lors des championnats de France, les distances sont les suivantes sur une piste de 250 m :

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite Hommes U19			Femmes U19 Hommes U17			Femmes U17*		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	14	70	7	10	50	5	8	40	4	5	25	2
	Finale	30	150	15	20	100	10	16	80	8	10	50	5
250	Qualifications	15	60	6	10	40	4	7,5	30	3	5	20	2
	Finale	30	120	12	20	80	8	15	60	6	10	40	4
285,714	Qualifications	16	56	5	12	42	4	8	28	4	5,7	20	2
	Finale	30	105	10	20	70	7	16	56	5	10	35	3
333,33	Qualifications	14	42	7 8	10	30	5 6	8	24	4	4	12	2
	Finale	30	90	15 18	20	60	10 12	16	48	8 9	10	30	5 6
400	Qualifications	14	35	7	10	25	5	8	20	4	4	10	2
	Finale	30	75	15	20	50	10	16	40	8	8	20	4

Pour les championnats Régionaux ou autres épreuves les distances sont fixées par le règlement particulier

~~Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :~~

~~Pistes de moins de 200 m : 15 tours~~

~~Pistes de 200 m à moins de 333,3m : 10 tours~~

~~Pistes de 333,3m : 6 tours~~

~~Pistes de 400m et plus : 5 tours~~

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite)

- j) **3.2.125** ~~Si dans un tour comptant pour le classement Lorsque la cloche est sonnée par l'arbitre, la tête de course est définie et déterminante pour l'attribution des points de sprint. Au moment d'un sprint considéré pour le classement, si un ou des coureurs bénéficie(nt) du gain d'un tour, ce ou ces coureurs obtien(nen)t 20 points et les points attribués pour le sprint. Les points attribués pour le sprint seront donnés immédiatement lors du prochain passage de la tête de la course sur la ligne d'arrivée (par exemple, aux coureurs échappés ou à ceux en tête du peloton).~~
- k) **3.2.131** ~~En cas de chute de plus de la moitié des coureurs, la course est arrêtée et les arbitres fixeront la durée de l'interruption. Un nouveau départ est pris à partir des positions au moment de la chute.~~
[article transféré à l'article 3.2.133]
- l) **3.2.132** [article transféré à l'article 3.2.20]
- m) **3.2.133** ~~Si la piste devient impraticable pour n'importe quelle raison, les arbitres prendront les décisions suivantes~~
Si la course est arrêtée pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de chute de la moitié des coureurs, le collège des arbitres déterminera la durée de l'interruption. Si l'épreuve est reprise dans la même session, elle sera recommencée comme suit :
- Les coureurs repartent avec les points qu'ils ont déjà accumulés ;
 - Le nombre de tours restants dans la course est ajusté pour indiquer le nombre suivant le sprint précédent (par exemple, si le sprint précédent était à 40 tours restants et que la course a été arrêtée à 33 tours restants, la course sera reprise à 39 tours restants) ;
 - Tous les coureurs partent ensemble en un seul groupe. Dans des cas exceptionnels, le collège des arbitres peut décider d'autoriser les coureurs ayant plus d'un demi-tour d'avance sur le peloton principal déclaré à partir avec un demi-tour d'avance sur les coureurs restant en piste.

S'il n'est pas possible de reprendre la course dans la même session, le collège des arbitres décidera selon le tableau ci-dessous :

Distance de l'épreuve:	Décision		
	Recourir entièrement le même jour	Reprendre avec les points accumulés	Résultats acquis
	Arrêt avant le point:	Arrêt entre les points :	Arrêt après le point:
5 km	5 km	/	/
7,5 km	< 6 km	/	> 6 km
10 km	<8 km	/	>8 km
15/16 km	<10 km	/	>10 km
20 km	<10 km	10-15 km	>15 km
24/25 km	<10 km	10-20 km	>20 km
30 km	<15 km	15-25 km	>25 km
40 km	<15 km	15-30 km	>30 km

~~Une reprise de la compétition avec les points accumulés n'est possible que si cette reprise a lieu lors de la même journée. Au cas contraire, la course est recourue entièrement, et il n'y a pas de résultats intermédiaires acquis.~~

§9 VITESSE PAR EQUIPES

- n) **3.2.149 bis** Installation de la piste

~~La côte d'azur sera rendue impraticable des deux côtés de la piste au moyen de bourrelets en matière synthétique d'une longueur de 50 cm, disposés à 5 mètres, 10 mètres et à 15 mètres des lignes de poursuites.~~

~~Aucun autre bourrelet ne doit être placé sur la côte d'azur.~~

§10 AMERICAINE

- o) **3.2.160** La compétition doit se dérouler au moins sur les distances, et nombre de tours, comme décrit dans le tableau ci-dessous :

Pour les championnats Régionaux ou autres épreuves les distances et nombre de tours sont fixés par le règlement particulier

Tableau UCI :

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite Hommes U19			Femmes U19 Hommes U17			Femmes U17		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	14	70	7	10	50	5	8	40	4	5	25	2
	Finale	30	150	15	20	100	10	16	80	8	10	50	5
250	Qualifications	15	60	6	10	40	4	10	40	4	5	20	2
	Finale	30	120	12	20	80	8	15	60	6	10	40	4
285,714	Qualifications	16	56	5	12	42	4	10	35	3	5,7	20	2
	Finale	30	105	10	20	70	7	16	56	5	10	35	3
333,33	Qualifications	14	42	7 8	10	30	5 6	10	30	5	4	12	2
	Qualifications	30	90	15 18	20	60	10 12	16	48	8 9	10	30	5 6
400	Qualifications	14	35	7	10	25	5	8	20	4	4	10	2
	Qualifications	30	75	15	20	50	10	16	40	8	8	20	4

* Les U15 Femmes pourront participer à ces épreuves uniquement dans le cadre d'un tournoi ouvert aux U15/U17 Femmes

Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :

Pistes de moins de 333,33m: 10 tours

Pistes de 333,3 m ou plus : 6 5 Tours

~~Pistes de plus de 333,33m: 5 Tours~~

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7 m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite).

- p) **3.2.160 bis** Lors des Coupes **du Monde** des nations, **des Championnats Continentaux**, des championnats du Monde et des Jeux Olympiques, les distances, le nombre de tours et le nombre de sprints devront être comme indiqués dans le tableau suivant

LONG. DE LA PISTE (en m)	Phase	Hommes Elite			Femmes Elite			Hommes U19 Juniors			Femmes U19 Juniors		
		Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints	Distance (km)	Tours	Sprints
200	Qualifications	25	125	12	15	75	7	15	75	7	10	50	5
	Finale	50	250	25	30	150	15	30	150	15	20	100	10
250	Qualifications	25	100	10	15	60	6	15	60	6	10	40	4
	Finale	50	200	20	30	120	12	30	120	12	20	80	8
285,714	Qualifications	25.1	88	8	15.1	53	5	15.1	53	5	10	35	3
	Finale	50	175	17	30	105	10	30	105	10	20	70	7
333,33	Qualifications	25	75	12	14	42	7	14	42	7	10	30	5
	Finale	50	150	25	30	90	15	30	90	15	20	60	10
400	Qualifications	26	65	12	14	35	7	14	35	7	10	25	5
	Finale	50	125	25	30	75	15	30	75	15	20	50	10

Il doit y avoir un nombre égal de tours entre tous les sprints, à partir du sprint final, selon les indications suivantes :

Pistes de moins 333,33m: 10 tours

Pistes de 333,3 m ou plus: **6 5 Tours**

~~Pistes de plus de 333,33m : 5 Tours~~

Dans le cas où le nombre total de tours n'est pas divisible par le nombre de tours indiqué entre les sprints, les tours « supplémentaires » doivent être courus avant le premier sprint. (Par exemple, sur une piste de 285,7 m, des sprints sont organisés tous les 10 tours. Si la course compte 56 tours, le premier sprint aura lieu après 16 tours, puis tous les 10 tours par la suite).

- q) **3.2.167** Lorsque la cloche est sonnée par le commissaire, la tête de course est définie et déterminante pour l'attribution des points de sprint. Si dans un tour comptant pour le classement, un ou des coureurs bénéficie(nt) du gain d'un tour, il obtient/ ils obtiennent 20 points **et les points attribués pour le sprint. Les points attribués pour le sprint seront donnés immédiatement lors du prochain passage de la tête de la course sur la ligne d'arrivée (par exemple, aux coureurs échappés ou à ceux en tête du peloton).**
- r) **3.2.171**~~-En cas de chute impliquant plus de la moitié des équipes (calculé sur la base d'un coureur par équipe), la course est arrêtée et les arbitres fixent la durée de l'interruption. Un nouveau départ est pris et chaque équipe conserve les points gagnés ou perdus et les points acquis au moment de la chute.~~
- s) **3.2.172**~~-En cas d'interruption de la course pour cause d'intempéries, les arbitres prennent les décisions suivantes :~~
Si la course est arrêtée pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de chute impliquant plus de la moitié des équipes (calculé sur la base d'un coureur par équipe), le collège des arbitres détermine la durée de l'interruption. Si la course est reprise dans la même session, elle sera reprise comme suit :
- Les équipes repartent avec leurs points (ou tours selon le type de course) déjà accumulés.
 - Le nombre de tours restants dans la course sera ajusté pour indiquer le nombre suivant le sprint précédent (par exemple, si le sprint précédent était à 40 tours restants, et que la course a été arrêtée à 33 tours restants, la course sera redémarrée à 39 tours restants) ;
 - Le nouveau départ sera donné comme pour un départ normal de course d'Américaine. Il ne sera

pas tenu compte des équipes qui se trouvaient à l'avant ou à l'arrière du peloton principal au moment de l'arrêt de la course. Les coureurs prendront le départ en un seul groupe. S'il n'est pas possible de reprendre la course dans la même session, le collège des commissaires décidera selon le tableau ci-dessous :

	Décision		
	Recourir entièrement le même jour	Reprendre avec les points accumulés	Résultats acquis
Distance de la course	Arrêt avant le point:	Arrêt entre les points :	Arrêt après le point:
10 km	<8 km	/	>8 km
15 km	<10 km	/	>10 km
20 km	<10 km	10-15 km	>15 km
24 km	<10 km	10-20 km	>20 km
30 km	<10 km	10-25 km	>25 km
40 km	<15 km	15-30 km	>30 km
50 km	<20 km	20-40 km	>40 km

~~Une reprise de la compétition avec les points accumulés n'est possible que si cette reprise a lieu lors de la même journée. Au cas contraire, la course est recourue entièrement, et il n'y a pas de résultats intermédiaires acquis.~~

§11 COURSE SCRATCH

t) **3.2.175 Séries qualificatives**

~~Afin de réduire le nombre de partants au maximum de coureurs autorisés sur la piste suivant l'article 3.1.009, des séries qualificatives devront être organisées selon le tableau ci-après :~~

~~Si le nombre de coureurs engagés dépasse la limite de la piste, les séries de qualification se déroulent selon le tableau de l'article 3.2.117. Les séries sont courues de manière à qualifier jusqu'au nombre maximum de coureurs sur la piste, sans nécessairement qualifier le nombre maximum de coureurs autorisés. Un nombre égal de coureurs est éliminé dans chaque série, au minimum 2 coureurs par série, parmi les coureurs ayant pris le départ de la course.~~

CATÉGORIE	DISTANCE À PARCOURIR
Hommes	7,5 km
Femmes	5 km
Hommes U19	5 km
Femmes U19	3,5 km
Hommes U17	3,5km
Femmes U15/U17	1,5km

u) **3.2.183** ~~La course pourra être arrêtée en cas de chute massive. Les arbitres décideront si un nouveau départ sera donné pour la distance complète ou pour le reste de la distance, à partir des positions au moment de la chute.~~

~~La même règle vaut en cas d'interruption de la course pour cause d'intempéries.~~

~~Si la course est arrêtée pour une raison quelconque, le collège des arbitres détermine la durée de l'interruption. Si la course est reprise dans la même session de compétition, elle est reprise comme suit :~~

- ~~• Les coureurs repartent avec les tours déjà gagnés ou perdus ;~~
- ~~• Le nombre de tours restants dans la course est celui au moment de l'arrêt de la course (par exemple, si la course a été arrêtée alors qu'il restait 15 tours à parcourir, la course sera reprise avec 15 tours restants). S'il reste moins de 10 tours au moment de l'arrêt de la course, le nombre de tours restant dans la course sera ajusté pour indiquer 10 tours restants (par exemple, si la course a été arrêtée alors qu'il restait 4 tours, la course sera reprise avec 10 tours restants);~~
- ~~• Tous les coureurs partiront ensemble en un seul groupe. Dans des cas exceptionnels, le collège des arbitres peut décider d'autoriser les coureurs qui avaient plus d'un demi-tour d'avance sur le peloton principal déclaré à prendre le départ avec un demi-tour d'avance sur les coureurs restant en piste. S'il n'est pas possible de reprendre la course dans la même session, la course sera reprise en entier.~~

§12 TANDEM

- v) **3.2.184 bis** Le départ se fait sur la ligne de poursuite du côté de la ligne d'arrivée
- w) L'épreuve se déroulera sur la distance de 3 tours suivante:-
- ~~piste de moins de 333,33 mètres : 6 tours~~
 - ~~piste de 333,33 mètres : 5 tours~~
 - ~~piste de plus de 333,33 mètres : 4 tours~~
 - ~~piste de plus de 450 mètres : 3 tours.~~

§14 COURSE A L'ELIMINATION

- x) **3.2.219** Organisation de ~~la compétition~~ l'épreuve

L'organisation de ~~la compétition~~ l'épreuve est réglée par le règlement particulier de l'épreuve. ~~Si~~ Si le nombre de coureurs ~~inscrits engagés~~ dans l'épreuve ~~dépasse la limite de la piste~~, des séries qualificatives seront organisées afin de réduire le nombre de partants. Tous les coureurs inscrits doivent d'abord participer aux séries qualificatives de ~~l'épreuve~~ la course Scratch disputées sur la distance conformément au règlement des séries ~~de la course~~ Scratch. Les séries doivent se dérouler de manière à qualifier jusqu'au nombre maximum de coureurs sur piste, sans nécessairement qualifier le nombre maximum de coureurs autorisés. **Un nombre égal de coureurs est éliminé dans chaque série, au minimum 2 coureurs par série, parmi les coureurs ayant pris le départ de la course.**

Tous les coureurs ne se qualifiant pas pour participer à la finale de la course à l'élimination seront classés conjointement en dernière position. Les coureurs qui ne terminent aucune des séries de qualification ne seront pas classés (DNF).

§14 OMNIUM

- y) **3.2.247 bis** Dans les compétitions dans lesquelles le nombre de coureurs engagés dépasse la limite de la piste et qu'il n'existe pas de système de qualification pour établir le nombre de participants, leur sélection devra être faite comme suit :
- Tous les coureurs enregistrés devront en premier lieu participer à des manches qualificatives de Course aux Points se déroulant sur la distance et le nombre de sprints définis dans la réglementation des qualifications de Course aux Points. Les manches devront se dérouler **sur plus de la moitié de la distance de la course aux points finale** de manière à qualifier jusqu'au nombre de coureur maximum de la piste, sans nécessairement qualifier le nombre maximum de coureurs autorisés. Un nombre égal de coureurs devra être qualifié dans chaque manche pour participer à l'Omnium.
- Un nombre égal de coureurs est éliminé dans chaque manche, au minimum 2 coureurs par manche, parmi les coureurs ayant pris le départ de la course.**
- Tous les coureurs non qualifiés pour participer à l'Omnium devront être classés conjointement à la dernière place. Les coureurs ne terminant pas les manches qualificatives ne seront pas classés (DNF).**

CHAPITRE 2 EPREUVES SUR PISTE

§1 GENERALITES

a) **3.2.01** Participation

U15 et U17 Hommes

Les U15 et U17 hommes peuvent participer aux courses sur piste tous les jours de la semaine, seules les épreuves officielles suivantes sont autorisées :

	U15	U17*
Développement	6,71m	7,01m*
Vitesse	Le règlement particulier fixera le nombre sprints	
Vitesse par Equipes	-	3 coureurs
CLM	Tour lancé CLM	Tour lancé CLM
CLM	1 Tour départ arrêté	1 Tour départ arrêté
CLM	200m CLM lancé	200m CLM lancé
CLM	-	500m CLM
Poursuite Individuelle	-	3km, finale directe
Poursuite par Equipes	-	3km
Elimination	6km max.	8km max.
Course aux points	12km max., 2km min. entre 2 classements, 3 classements max.	15km max., 2km min. entre 2 classements
Américaine	-	20km max, 5km min. entre 2 classements
Scratch	1,5 à 2,5 km	5 km
Keirin	-	1,5 km / le deryny lancé à 45km/h et s'écarte à 500m de l'arrivée
Course Tempo	2,5 à 3 km	3,5 à 5 km
Omnium Jeunes	Scratch : 2,5 km Course Tempo : 2,5 km Elimination Course aux points :10 km (5clas)	Scratch : 5 km Course Tempo : 5 km Elimination Course aux points :16 km (8 clas)

*** A partir du 1er Octobre 2023, le développement pour la catégorie U17 sera augmenté à 7,93m**

Hommes U19 et Hommes de 19 ans et plus

Les U19 Hommes et les Hommes de plus de 19 ans peuvent participer aux courses sur piste tous les jours de la semaine.

Les coureurs de la catégorie moins de 23 ans peuvent participer à des épreuves élite.

Les U19 de 18 ans peuvent participer à des épreuves pour les catégories moins de 23 ans et élite.

Sur piste, le développement des U19, comme celui des coureurs de plus de 19 ans, n'est pas limité. Les épreuves officielles suivantes sont autorisées :

Hommes U19	Hommes 19 ans et +
Vitesse individuelle	Vitesse individuelle
Vitesse par équipes	Vitesse par équipes
Km CLM départ arrêté	Km CLM départ arrêté
Poursuite individuelle, 3km	Poursuite individuelle, 4km
Poursuite par équipes, 4km	Poursuite par équipes, 4km
Course aux points: 25 km max., 2km min. entre 2 classements	Course aux points selon l'article 3.2.116
Course à l'américaine	Course à l'américaine
Keirin	Keirin
Scratch	Scratch
Elimination	Elimination
Course Tempo	Course Tempo
Omnium	Omnium
	Demi-fond
	Tandem

U15 et U17 Femmes

Les femmes U17 et les U15 peuvent participer aux épreuves sur piste dans les mêmes limitations que les U15 et U17 Hommes.

Développement maximum autorisé :

- U15 seules : 6,71 mètres,
- U17 : 7,01 mètres,*
- U15, dans la même épreuve que les U17* : 7,01 mètres

*** A partir du 1er Octobre 2023, le développement pour la catégorie U17 sera augmenté à 7,93m**

Femmes de 19 ans et plus et U19

Les épreuves suivantes sont autorisées :

Femmes U19	Femmes de 19 ans et plus
Vitesse individuelle	Vitesse individuelle
Vitesse par équipes (avec les cadettes)	Vitesse par équipes
Poursuite individuelle (2 km)	Poursuite individuelle (3 km)
Poursuite par Equipes	Poursuite par Equipes
500m CLM, départ arrêté	500m CLM, départ arrêté
Course aux points	Course aux points
Américaine	Américaine
Keirin	Keirin
Scratch	Scratch
Elimination	Elimination
Course Tempo	Course Tempo
Omnium	Omnium
Course derrière cyclomoteur (50km max.)	Course derrière cyclomoteur (50km max.)

Elles peuvent participer dans les épreuves hommes U19 ou U17 en respectant la limitation du développement exigé.

§ 4 Poursuite individuelle

a) **3.2.52** Organisation de la compétition

Les épreuves sont disputées sur la distance de :

- 4km pour les Hommes ~~et Femmes~~
- ~~3 km pour les Femmes~~
- 3 km pour les ~~Hommes~~ U19 Hommes et Femmes
- 3 km pour les ~~Hommes~~ U17 Hommes et Femmes
- ~~2 km pour les Femmes Juniors U19.~~
- ~~2 km pour les Femmes Cadettes U17~~

Les poursuites sont interdites aux U15 sauf dans le cas d'un tournoi U15/U17 femmes.

§ 6 Kilomètre et 500 mètres

b) Définition

3.2.101 L'épreuve dite «kilomètre», ~~respectivement «500 mètres»~~ est une épreuve contre la montre individuelle avec départ à l'arrêt.

§ 11 Course Scratch

c) **3.2.174** Les épreuves se déroulent sur les distances suivantes :

Femmes U15/U17 : ~~2,5~~ 5 km

U17 Hommes: 5 km

U19 Hommes et Femmes : 7.5 km

~~U19 Hommes : 10 km~~

Hommes et Femmes Elites 10 km

~~Hommes Elites 15 km~~

d) **3.2.175** Séries qualificatives :

Si le nombre de coureurs engagés dépasse la limite de la piste, les séries de qualification se déroulent selon le tableau de l'article 3.2.117. Les séries sont courues de manière à qualifier jusqu'au nombre maximum de coureurs sur la piste, sans nécessairement qualifier le nombre maximum de coureurs autorisés. Un nombre égal de coureurs est éliminé dans chaque série, au minimum 2 coureurs par série, parmi les coureurs ayant pris le départ de la course.

CATÉGORIE ^α	DISTANCE-À-PARCOURIR ^α
Hommes et Femmes Elite ^α	7,5 km ^α
Femmes^α	5 km^α
Hommes et Femmes U19 ^α	5 km ^α
Femmes-U19^α	3,5 km^α
Hommes-U17 Femmes-U15/U17^α	3,5 km ^α
Femmes-U15/U17^α	1,5 km^α

§ 16 Omnium

e) Définition

3.2.247 L'omnium est une **compétition épreuve** unique consistant en quatre **épreuves courses** disputées avec un nombre maximum de coureurs définis par la limite de la piste (article 3.1.009) se déroulant sur une journée selon l'ordre et les distances établi dans le tableau ci-après :

Epreuves ^α	Hommes-Elite ^α	Femmes-Elite ^α	Hommes-U19 ^α	Femmes-U19 ^α
1-- Course Scratch ^α	10-km ^α	7,5-10 -km ^α	7,5-km ^α	5-7,5 -km ^α
2-- Course Tempo ^α	10-km ^α	7,5-10 -km ^α	7,5-km ^α	5-7,5 -km ^α
3-- Course à l'Elimination ^α	Suivant règlement de l'omnium pour le nombre de coureurs en piste ^α			
4-- Course aux points ^α	25-km ^α	20-km ^α	20-km ^α	15-km ^α

f) **3.2.249** Règlementation OMNIUM Jeunes

Distance et ordre des épreuves

Epreuves ^α	Hommes-U13 ^α	Hommes-U15 ^α	Hommes-U17 ^α	Femmes-U15 ^α	Femmes-U17 ^α
1- Course Scratch ^α	1,5-km ^α	2,5-km ^α	5-km ^α	2,5-km ^α	2,5-5 -km ^α
2- Course Tempo ^α	2-km ^α	2,5-km ^α	5-km ^α	2,5-km ^α	5-km ^α
3- Course à l'Elimination ^α	Suivant règlement de l'omnium pour le nombre de coureurs en piste ^α				
4- Course aux points ^α	6-km- [¶] 3-Classements ^α	10-km [¶] 5-Classements ^α	16-km [¶] 8-Classements ^α	10-km [¶] 5-Classements ^α	10-km [¶] 5-Classements ^α

Respect des règles générales de chaque épreuve de l'omnium soit :

- **Course** Scratch : Articles 3.2.173 à 3.2.183.
- **Course** tempo : Articles 3.2.259 à 3.2.264.
- **Course à l'Elimination** : Articles 3.2.218 à 3.2.226 bis
- **Course** aux points : Articles 3.2.114 à 3.2.133.

§ 18 Course Tempo

3.2.261 Après les 4 premiers tours, les sprints sont disputés tous les tours. Après l'achèvement de quatre tours, la cloche sera sonnée pour indiquer le début des tours de sprint.

Distances :

Participants ^α	Qualifications ^α	Finale ^α
Hommes- et Femmes -Elites ^α	6,5-km ^α	10-km ^α
Hommes- et Femmes -U19 ^α	5-km ^α	7,5-km ^α
Hommes-U17 ^α	3,5-km ^α	5-km ^α
Femmes-Elites ^α	5-km^α	7,5-km^α
Femmes-U19-j ^α	3,5-km^α	5-km^α
Femmes-U15/U17 ^α	2-3,5-km^α	2,5-5-km^α

Epreuves Fédérales 2024

Dans le cadre des Championnats de France Elite Piste 2024, ces championnats se dérouleront de la manière suivante :

Epreuves sur 4 jours de compétition : du 4 au 7 Janvier 2024

- Vitesse Individuelle Hommes et Femmes
- Keirin Hommes et Femmes
- 500m Femmes et Km Hommes
- Poursuite par Equipes Hommes et Femmes
- Poursuite Individuelle Hommes et Femmes
- Omnium Hommes et Femmes
- Course aux Points Hommes et Femmes
- ~~Elimination Hommes et Femmes~~
- Américaine Hommes et Femmes

A propos de la Fédération Française de Cyclisme

Créée en 1881, la Fédération Française de Cyclisme est une fédération sportive olympique, agréée et délégataire du Ministère des Sports. Elle a pour objet l'organisation, la promotion et le développement, sur tout le territoire français, du sport cycliste sous toutes ses formes et notamment pour les disciplines : cyclisme sur route, cyclisme sur piste, VTT, BMX, Cyclo-Cross, Polo Vélo, cyclisme en salle et vélo couché.

Elle regroupe plus de 2500 clubs affiliés et près de 120 000 licenciés.

Son siège social est implanté, depuis janvier 2014, au Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Direction des Evénements et de la Règlementation Sportive (DERS) :

Aude LEFORT – Responsable Piste

a.lefort@ffc.fr / 01 81 88 09 34 - 06 99 17 86 72

Fédération Française de Cyclisme

Vélodrome National de Saint-Quentin-en-Yvelines

1, rue Laurent Fignon

78180 Montigny-le-Bretonneux

www.ffc.fr

